

PROCES VERBAL
Séance du 16/02/2021

L'an 2021, le 16 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle Bel Air, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.

Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Céline Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, AUGIRON Rodolphe, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond.

Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Isabelle.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 19

Date de la convocation : 10/02/2021

Date d'affichage : 10/02/2020

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

2021_02_01 - Tarifs des services au 01 septembre 2021 (ALP, cantine et transport scolaire)

Le maire demande l'accord au conseil municipal de modifier les tarifs des services périscolaires au 01 septembre 2021. Ces tarifs ont été validé par la commission Enfance - Jeunesse du 02 février 2021.

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE ALP :

Le tarif est fonction du quotient familial CAF et de la durée de l'accueil

Quotient familial	MATIN	SOIR	
		Départ avant 17h30	Départ à partir de 17h30
≤ 750	1,22 €	2,24 €	2,78 €
> 750 et ≤ 1000	1,34 €	2,45 €	3,02 €
> 1000 et ≤ 1250	1,46 €	2,66 €	3,28 €
> 1250	1,56 €	2,87 €	3,55 €

ATTENTION : En cas de reprise de votre enfant le soir après 18h45, une pénalité de 10.81 € sera appliquée pour chaque quart d'heure de retard.

PAUSE MÉRIDIANNE :

-Prix du repas enfant : 3.74€

CANTINE SCOLAIRE :

- Prix d'un repas adulte : 4,14 €

- Prix du petit déjeuner pour les groupes (adulte ou enfant) : 2,91 €

- Prix du repas pour les groupes et adultes (ex. étoile cyclo) : 5,88 €

TRANSPORT SCOLAIRE : année scolaire 2021-2022

QUOTIENT	Coût par trimestre	Coût par mois
< ou = 750	48.00 €	16.00 €
>750 & < ou = 1000	52.80 €	17.60 €
>1000 & < ou = 1250	57.60 €	19.20 €
>1250	62.40 €	20.80 €

GARDERIE organisée en cas de non fonctionnement des écoles pour un motif autre qu'une grève des enseignants

4.16 € pour une matinée de 3 h 15

3.64 € pour un après-midi de 2 h 45

7.80 € pour une journée entière

Sachant que l'ALP et la cantine sont facturés en plus.

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, les tarifs ci-dessus concernant les services de cantine, ALP et transport scolaire à compter du 01 septembre 2021

2021_02_02 - Règlement Intérieur des services périscolaires

Suite à des modifications, il advient au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur des services périscolaires. (Règlement intérieur annexé à la présente délibération)

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le nouveau règlement intérieur des services périscolaires.

2021_02_03 - Règlement Intérieur du local jeunes

Suite à des modifications, il advient au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur du local jeunes. (Règlement intérieur annexé à la présente délibération)

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le nouveau règlement intérieur du local jeunes.

2021_02_04 - Vote des subventions aux associations

Vu le C G C T - articles L2121-29 et L 2321-1

Considérant l'importance de la vie associative pour la commune,

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

OTSI	2 000.00
USCF Basket	6 650.00
Orchestre d'Harmonie	1 700.00
Ass Donneurs de Sang	400.00
Comité des Fêtes	2 400.00
Chambre Métiers - C F A-	80.00
A FOR PRO BA btp	80.00
Terrouenne	500.00
Cyclo Club Montillois	280.00
USCF Tennis	900.00
FNACA	200.00
Chorale Ars Nova	1 100.00
LEP Boissay	80.00
Amicale Sapeurs-Pompiers Ouchamps	500.00
Atelier de la casserole	350.00

Décision :

Le conseil municipal avec 18 voix pour et une abstention (M VITORIA), :

- décide de verser aux associations les subventions ci-dessus.

- dit que le montant de la dépense sera inscrit sur le budget primitif de l'exercice 2021
- rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,
- indique que le tableau des subventions sera publié en annexe au budget primitif 2021, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

2021_02_05 - Jury criminel 2022

Il est procédé au tirage au sort de trois personnes de la liste électorale de la commune pour faire partie de la liste préparatoire du jury criminel pour 2022.

Ont été désignés :

- Mr DESTOUCHES Richard
- Mr AUBIN Christian
- Mme GEFFRAY Morgane

2021_02_06 - Recrutement d'un contrat CEE

Le maire informe qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs pour les vacances de février 2021 de recruter un animateur en CEE du 22/02/2021 au 05/03/2021.

Le maire demande l'accord au conseil municipal pour recruter un animateur en CEE du 22/02/2021 au 05/03/2021 afin de faire face au besoin du service.

Décision :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M le maire a signé le contrat nécessaire pour le bon fonctionnement du service.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 heures 50 minutes.